



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 19

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Virginie COUTURE - Florence MICHEL - Sébastien GOURDAIN - Timothée CHILTE - Jean-Claude DAUTOIS - Pierre-Bernard MSIKA - Monique PRECHEY - Ladislav JAKOVAC - Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON - Joël WYON

Absents : 8

Mesdames et Monsieur : Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Sandrine GRESSIER - Mélissa MANESSE - Lorraine PASTOL - Thomas BERTRAND - Stéphane GENNARINO - Bertrand VANDEWALLE

Pouvoirs : 5

Madame GRESSIER donne pouvoir à Madame MARTIN
Madame MANESSE donne pouvoir à Madame VANDRIESSCHE
Madame PASTOL donne pouvoir à Madame COUTURE
Monsieur BERTRAND donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Monsieur VANDEWALLE donne pouvoir à Monsieur WYON

Secrétaire de séance : Monsieur Ladislav JAKOVAC

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers votants : 24

Date de convocation : 25 Mars 2021

Date d'affichage : 25 Mars 2021

La séance est ouverte à 20h00, séance publique retransmise sur la page facebook de la commune dans le cadre du confinement, du couvre-feu et de l'état d'urgence sanitaire.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 Mars 2021

FINANCES LOCALES :

- ✓ 2/ Débat d'Orientations Budgétaires 2021

INTERCOMMUNALITE :

- ✓ 3/ Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) : Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise

Séance du 31 Mars 2021

Alain GUÉRINET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Il informe les membres du conseil municipal que la séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la commune afin d'assurer l'accès du public aux débats du conseil municipal durant la période de de confinement et de couvre-feu.

Monsieur le Maire liste les pouvoirs, constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire présente les actions qu'il a menées depuis le conseil municipal du 08 Mars 2021 et les décisions qu'il a signées.

I. CONSEIL MUNICIPAL :

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Mars 2021

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Mars 2021.

Considérant qu'aucune objection n'est formulée ou considérant les objections formulées ci-dessous,

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

II. FINANCES LOCALES :

2) Délibération n°2021-013 : Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CIRES-LES-MELLO comptant une population supérieure à 3 500 habitants, un débat sur les Orientations Générales du Budget doit avoir lieu au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif (article L2312-1 du CGCT) et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (Article 21).

Monsieur le Maire présente le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021 notamment le contexte national et international.

Monsieur CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances détaille les chiffres du Rapport d'Orientations Budgétaires aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Hubert CABORDEL, 1^{er} adjoint au Maire en charge des finances,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice comptable 2021, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé.

III. INTERCOMMUNALITE :

3) Délibération n°2021-014 : Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) : Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise

Le SE60 a modifié ses statuts portant notamment sur la possibilité d'adhésion des Communautés de Communes au Syndicat.

La Communauté de Communes Thelloise a délibéré pour solliciter son adhésion au syndicat afin de lui transférer 2 compétences :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).

Le transfert de ces compétences optionnelles concerne uniquement le patrimoine des Communautés et est sans impact sur les compétences optionnelles transférées par les communes au SE60. L'adhésion des Communautés ne change rien aux compétences obligatoires que le Syndicat exerce pour les communes (contrôle de la concession et maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques).

En termes de représentation au sein du comité syndical, les Communautés ne se substituent pas à leurs communes membres.

Le SE60 a délibéré le 16 février dernier pour accepter cette adhésion. Le syndicat sollicite aujourd'hui les communes pour délibérer dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier (03 mars) pour approuver ou non l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60

AUTORISE le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DAUTOIS souhaite savoir ce qu'il en est de l'abandon de véhicules sur la voie publique.

Monsieur BAUDSON, Maire-adjoint en charge de la sécurité et de la voirie indique qu'il va se saisir de ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute que la municipalité doit voir s'il est nécessaire, en fonction du nombre de véhicules concernés, de faire appel à une fourrière automobile.

Séance du 31 Mars 2021

Alain GUÉRINET

Monsieur GOURDAIN demande si la voiture épave située dans l'enclos du parking de la gare va être enlevée.

Monsieur CHILTE signale qu'une fenêtre aurait peut-être été cassée au niveau de la maison à colombages. Un signalement va être fait aux services techniques pour qu'ils vérifient ce point demain.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la parution du bulletin d'informations municipal.

Monsieur le Maire explique, comme il l'a évoqué lors de la commission finances du 25 mars 2021, que le Conseil Départemental organise demain jeudi 1^{er} avril une campagne de vaccination contre la Covid-19 au complexe sportif Céline Goberville en direction des personnes de plus de 70 ans. Le conseil départemental a également sollicité les communes de Blaincourt-Lès-Précy, Uilly-Saint Georges et Ercuis.

Monsieur DELVALLET, Maire-adjoint en charge de la communication présente les questions posées par le public par le biais de la page Facebook.

Les quatre questions du public concernant la vitesse et la circulation des véhicules rue de Tanfort, Rue des Usines et au Tillet vont être traitées par Monsieur BAUDSON. Un courrier de demande d'installation d'un radar tourelle a été adressé à la Préfecture le 20 décembre 2020. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MAGNIER de la société MJ System qui a bien voulu mettre gracieusement à disposition de la commune le matériel nécessaire à la diffusion de la séance du conseil municipal sur la page Facebook de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

CIRES-LES-MELLO, le 1^{er} avril 2021

Le Maire,

Alain GUÉRINET



